BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

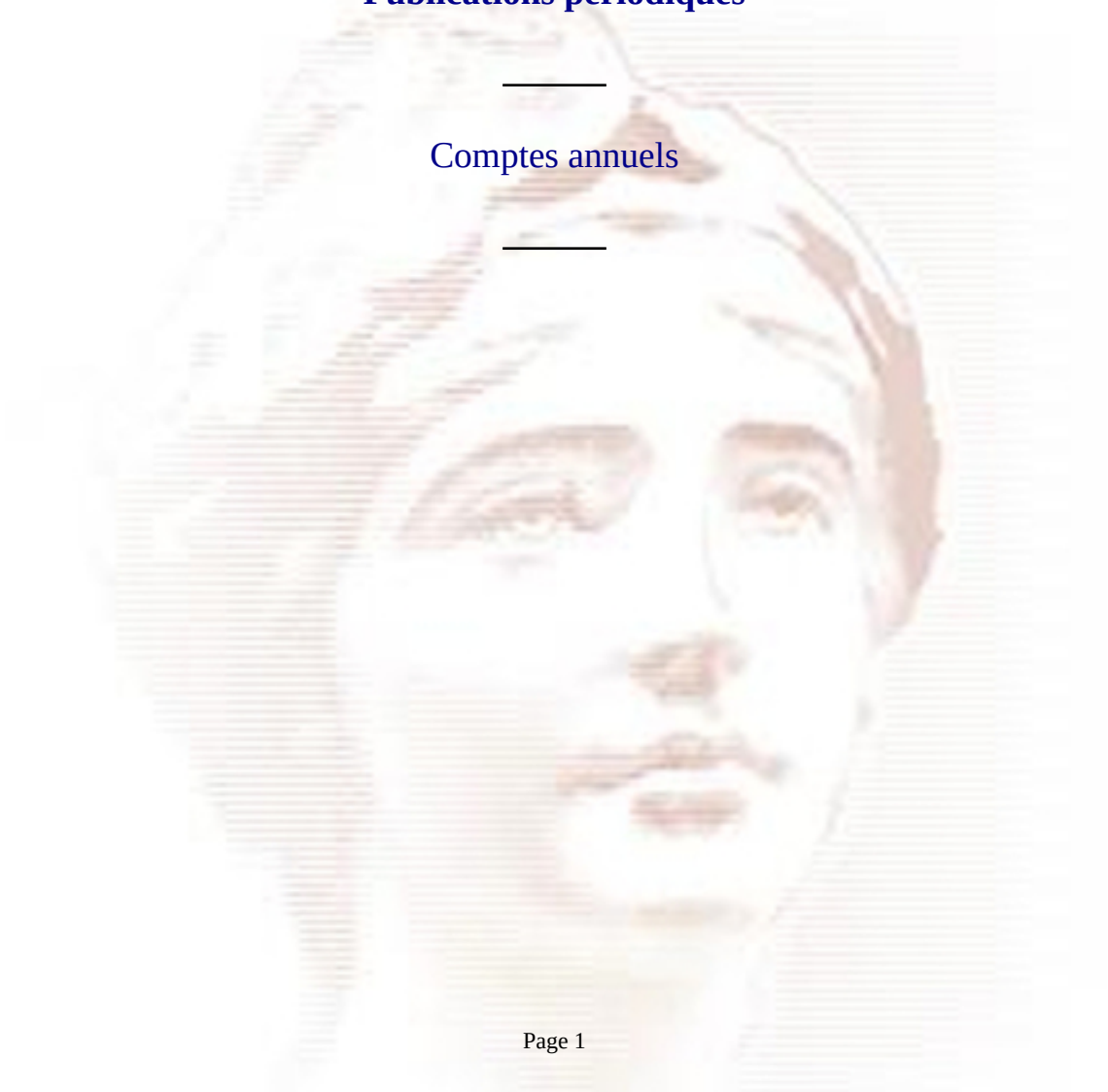
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



Banque CIC Ouest

Société Anonyme au capital de 86 998 832 €
Siège social : 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - 44000 NANTES
855 801 072 RCS NANTES

Comptes annuels au 31 décembre 2022 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2023.

I. – Bilan
(En milliers d'euros)

Actif en milliers d'euros	Note	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Caisse, Banques centrales		43 768	46 370
Effets publics et assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	**2**	3 869 803	3 339 973
Opérations avec la clientèle	**3**	26 515 587	24 455 483
Obligations et autres titres à revenu fixe	**4**		
Actions et autres titres à revenu variable	**5**	4 889	4 365
Participations et autres titres détenus à long terme	**6**	28 585	25 335
Parts dans les entreprises liées	**7**	4 312	5 052
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	**8**	6 209	6 673
Immobilisations corporelles	**9**	83 497	85 920
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	**10**	239 583	162 644
Comptes de régularisation	**11**	147 860	323 336
Total de l'actif		**30 944 093**	**28 455 151**

Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		7 902 400	7 457 546
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

Passif en milliers d'euros	Note	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	**12**	6 604 484	5 558 701
Opérations avec la clientèle	**13**	22 583 681	21 300 877
Dettes représentées par un titre	**14**	30 344	7 209
Autres passifs	**10**	282 801	60 922
Comptes de régularisation	**11**	392 552	505 339
Provisions	**15**	140 335	139 559
Dettes subordonnées	**16**	116 710	116 176
Fonds pour risques bancaires généraux	**17**	8 456	8 456
Capitaux propres	**17**	784 730	757 912
- Capital souscrit		86 999	83 780
- Primes d'émission		226 886	209 877
- Réserves		320 459	320 459
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées	**17**	6 935	7 180
- Report à nouveau		55	180
- Résultat de l'exercice		143 396	136 436
Total du passif		**30 944 093**	**28 455 151**

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		1 200	
Engagements en faveur de la clientèle		3 922 318	3 459 761
Engagements de garantie			

Engagements d'ordre d'établissements de crédit		64 537	59 332
Engagements d'ordre de la clientèle		3 381 729	3 082 746
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

II. – Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
+ Intérêts et produits assimilés	**24**	474 573	391 293
+ Intérêts et charges assimilées	**24**	-203 986	-121 012
+ Revenus des titres à revenu variable	**25**	294	150
+ Commissions (produits)	**26**	351 093	311 287
+ Commissions (charges)	**26**	-68 955	-58 809
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**27**	1 750	1 388
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	**28**	581	-489
+ Autres produits d'exploitation bancaire	**29**	1 501	2 894
+ Autres charges d'exploitation bancaire	**29**	-4 555	-4 686
= Produit Net Bancaire		**552 296**	**522 016**
+ Charges de personnel	**30**	-187 961	-193 188
+ Autres charges administratives		-134 978	-123 317
+ Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations		-10 103	-10 520
= Charges de fonctionnement		**-333 042**	**-327 025**
= Résultat Brut d'Exploitation		**219 254**	**194 991**
+ Coût du risque	**31**	-21 994	-75
= Résultat d'Exploitation		**197 260**	**194 916**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	**32**	1 456	924
= Résultat Courant		**198 716**	**195 840**
+/- Résultat exceptionnel		28	-115
+ Impôts sur les bénéfices	**33**	-55 593	-59 534
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées	**17**	245	245
= Résultat Net		**143 396**	**136 436**

III. – Annexe aux comptes sociaux

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La banque CIC OUEST est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe CIC et du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Incidences du conflit entre l'Ukraine et la Russie et crise Covid-19

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Groupe dont notre établissement est l'une des composantes, n'est pas implanté en Ukraine et en Russie ; notre établissement n'a pas d'exposition directe dans ces deux pays ou en Biélorussie, et ne détient aucun actif à la Banque centrale de Russie.
Le Groupe a mis en œuvre les mesures restrictives et les sanctions décidées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie.
En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques lui permettant d'assurer un suivi des flux opérés par ses clients avec la Russie, et de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme.
Le Groupe a également fait preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste totalement impliqué pour accompagner les entreprises, les professionnels et ses clients particuliers qui seraient en difficulté dans ce contexte, comme il l'avait déjà fait lors de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Lors de cette dernière, son soutien à l'économie s'était notamment traduit par sa mobilisation dans la distribution de prêts garantis par l'Etat (PGE) destinés à soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.
Ces financements se sont effectués sous la forme de prêts avec un différé amortissement d'un an, et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans.
Au 31 décembre 2022, les prêts garantis par l'Etat affichent un encours résiduel de 1,3 milliard d'euros au bilan de notre établissement.

Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :
• des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
• des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
• de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
• des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :
a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Note 1.4 Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.
Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Note 1.5 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes en créances douteuses dans les cas suivants :

• en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
• lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
• lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

• l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
• le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
• le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
• la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Crédits restructurés
L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

• de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
• de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
• d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
• d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

A compter du 31 décembre 2020, dans les états de synthèse, le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC n'est plus inscrit dans les « créances sur établissements de crédit » à l'actif du bilan, mais est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectée par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Note 1.7 Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction
Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme, soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant, les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement
Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.
À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement
Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux. Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille
Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.
Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées
Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.
Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée
Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement
En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés
Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré
Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).
Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.
Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.
Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés
Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.
Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.
Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :
• 25-120 ans pour les gros œuvres ;
• 10-40 ans pour les clos et couverts ;
• 10-40 ans pour les équipements ;
• 5-15 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).
Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.
S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.
Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Note 1.10 Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.
Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Note 1.11 Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.
Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Note 1.12 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :
• pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5% de l'encours clientèle sain ;
• pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.
Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Note 1.13 Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :
• de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
• d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).
Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.
Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :
• pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
• pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.
Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.14 Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.
Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Note 1.15 Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Note 1.16 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.
Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.
Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Note 1.17 Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.
Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :
* un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
* un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies
Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.
Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.
Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite
L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves.
Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies
Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.
Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.
Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.
Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62e anniversaire.

Autres avantages à long terme
Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Note 1.18 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Note 1.19 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

Informations sur les postes de bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

Note 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2022		31.12.2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	3 407 390		3 308 366	
Prêts, valeurs reçues en pension (*)	4 057	438 028	41	20 151
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0
Créances rattachées	0	20 328	0	11 415
Créances douteuses	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Total	**3 411 447**	**458 356**	**3 308 407**	**31 566**
Total des créances sur les établissements de crédit		**3 869 803**		**3 339 973**
dont prêts participatifs		15 650		15 650
dont prêts subordonnés		0		0

(*) Un montant de 1,8 milliard d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle, correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations.

Note 3 - Créances sur la clientèle

	31.12.2022	31.12.2021
Créances commerciales	118 795	176 727
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	25 627 800	23 582 125
- Titres reçus en pension livrée	0	0
- Créances rattachées	32 450	26 658
Comptes ordinaires débiteurs	399 843	350 922
Créances rattachées	1	1
Créances douteuses	590 294	590 186
Dépréciation	-253 596	-271 136
Total	**26 515 587**	**24 455 483**
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	224 283	300 412
dont prêts participatifs	1 141	1 797
dont prêts participatifs douteux	1 007	1 551

Les créances douteuses comprennent 466 458 K€ de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 213 315 K€.
Parmi les créances saines, il existe un encours de créances restructurées d'un montant de 122 018 K€.
Le montant du passage en pertes sur les créances douteuses de l'exercice s'élève à 30 536 K€ en 2022 contre 22 576 K€ en 2021.

Dépréciation des créances douteuses

	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2022
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dépréciations sur créances sur la clientèle	271 136	54 426	-72 000	34	253 596
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple	0	0		0	0
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0
Total	**271 136**	**54 426**	**-72 000**	**34**	**253 596**

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 590 294 K€, contre 590 186 K€ au 31 décembre 2021.

Elles sont couvertes par des dépréciations à hauteur de 253 596 K€ soit 42,96%, contre 45,94% à fin 2021.
Le taux de couverture des encours clientèle bruts, par l'ensemble des dépréciations individuelles, couvrant des risques de crédit, s'établit à 0,95% fin 2022, contre 1,10% en 2021.
Notons que les créances saines de CIC OUEST sont également couvertes par la provision générale pour risques de crédit (cf. note 15).

Note 4 - Obligations & autres titres à revenu fixe

Néant
Toutes les obligations ont été cédées en 2014.

Note 5 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.2022				31.12.2021			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres détenus non cotés	0	5 414	0	5 414	0	5 453	0	5 453
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant brut	**0**	**5 414**	**0**	**5 414**	**0**	**5 453**	**0**	**5 453**
Dépréciations sur titres		-525	0	-525		-1 088	0	-1 088
Total	**0**	**4 889**	**0**	**4 889**	**0**	**4 365**	**0**	**4 365**
Plus-values latentes		2 357		2 357		548		548

Note 6 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2022
Autres titres détenus à long terme						
- cotés	650	0	0	0	-650	0
- non cotés	22 871	3 280	0	0	650	26 801
Titres de participation	0					0
- cotés	0	0	0	0	0	0
- non cotés	2 273	0	0	0		2 273
Sous-total	**25 794**	**3 280**	**0**	**0**	**0**	**29 074**
Ecarts de conversion	0					0
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	0					0
Montant brut	**25 794**	**3 280**	**0**	**0**	**0**	**29 074**
Dépréciations						
- titres cotés	0	0	0	0	0	0
- titres non cotés	-459	-30	0	0	0	-489
Sous-total	-459	-30	0	0	0	-489
Montant net	**25 335**	**3 250**	**0**	**0**	**0**	**28 585**

Note 7 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2022
Valeur brute	9 612	0	-5 294	0		4 318
Ecarts de conversion	0					0
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées	0					0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	0	0				0
Dépréciation	-4 560	0	4 554	0	0	-6
Montant net	**5 052**	**0**	**-740**	**0**	**0**	**4 312**
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	0					0
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	0					0
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	9 612					4 318

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2022		31.12.2021	
	Entreprises liées		Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	3 829 732		3 308 366	
Créances sur la clientèle	4 073		0	

Obligations et autres titres à revenu fixe				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	5 810 916		5 496 246	
Comptes créditeurs de la clientèle	0		0	
Dettes représentées par un titre	116 710	116 710	116 176	116 176
Hors-bilan				
Engagements donnés	1 488 345		1 414 278	

Seuls les encours supérieurs au seuil fixé par le CIC sont ici renseignés, à savoir 3M€.
La détection des opérations sur entreprises liées est limitée aux filiales du périmètre CIC.
Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.
Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Note 8 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2022
Valeur brute					
. Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
. Frais d'établissement	0	0	0	0	0
. Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations incorporelles	10 276	0	-1 012	0	9 264
Montant brut	**10 276**	**0**	**-1 012**	**0**	**9 264**
Amortissements					
. Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
. Frais d'établissement	0	0	0	0	0
. Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations incorporelles	-3 603	-418	966	0	-3 055
Montant des amortissements	**-3 603**	**-418**	**966**	**0**	**-3 055**
Montant net	**6 673**	**-418**	**-46**	**0**	**6 209**

Il s'agit principalement de droits au bail.

Note 9 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2022
Valeur brute					
. Terrains d'exploitation	6 264	31	-213	0	6 082
. Terrains hors exploitation	73	0	0	0	73
. Constructions d'exploitation	266 655	8 568	-9 576	0	265 647
. Constructions hors exploitation	349	0	0	0	349
. Autres immobilisations corporelles	32 205	2 950	-3 194	0	31 961
Montant brut	**305 546**	**11 549**	**-12 983**	**0**	**304 112**
Amortissements					
. Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0	0
. Constructions d'exploitation	-192 923	-9 957	8 649	0	-194 231
. Constructions hors exploitation	-23	-4	0	0	-27
. Autres immobilisations corporelles	-26 680	-695	1 018	0	-26 357
Montant des amortissements	**-219 626**	**-10 656**	**9 667**	**0**	**-220 615**
Montant net	**85 920**	**893**	**-3 316**	**0**	**83 497**

Note 10 - Autres actifs et passifs

	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	2	0	7	0
Comptes de règlement d'opérations sur titres	0	280	0	56
Dettes représentatives des titres empruntés	0	1 854	0	2 254
Impôts différés	0	0	0	0
Débiteurs et créditeurs divers	239 539	280 411	162 634	58 585
Créances et dettes rattachées	42	256	3	27
Dépréciation	0		0	
Total	**239 583**	**282 801**	**162 644**	**60 922**

Les principales variations portent sur les débiteurs et créditeurs divers. Cette rubrique comprend essentiellement le solde des comptes de passage des systèmes de paiement interbancaires.

Note 11 - Comptes de régularisation

	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	2 207	94 868	1 689	34 793
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	4 896	1 642	2 414	2 968
Autres comptes de régularisation	140 757	296 042	319 233	467 578
Total	**147 860**	**392 552**	**323 336**	**505 339**

Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2022		31.12.2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	63 633		54 114	
Comptes à terme		6 531 885		5 504 566
Valeurs données en pension	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	8 966	0	21
Total	**63 633**	**6 540 851**	**54 114**	**5 504 587**
Total des dettes envers les établissements de crédit		**6 604 484**		**5 558 701**

Note 13 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2022		31.12.2021	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial (*)	4 566 269	2 363 415	4 313 695	2 407 043
Dettes rattachées	0	251	0	343
Total - Comptes d'Epargne à Régime Spécial	**4 566 269**	**2 363 666**	**4 313 695**	**2 407 386**
Autres dettes	13 135 356	2 510 295	13 263 742	1 309 298
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	8 095	0	6 756
Total - Autres dettes	**13 135 356**	**2 518 390**	**13 263 742**	**1 316 054**
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		**22 583 681**		**21 300 877**

(*) Une compensation est effectuée selon le règlement ANC 2020-10 Article 2631-2, depuis l'exercice 2020.

Un montant de 1,8 milliard d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle, correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations.

Note 13a - Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31.12.2022	31.12.2021
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	3 330 595	2 950 844
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	-1 799 916	-1 605 469
Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan	**1 530 679**	**1 345 375**

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC est présenté en compensation des comptes d'épargne à régime spécial, dans les états de synthèse depuis l'exercice 2020.

Note 14 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2022	31.12.2021
Bons de caisse	404	403
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	28 783	4 995
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	1 157	1 811
Total	**30 344**	**7 209**

Note 15 - Provisions

	31.12.2021	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres variations	31.12.2022
Provisions pour risques de contrepartie						
- sur engagements par signature	18 147	6 267	-7 150	-23	-16	17 225
- sur engagements de hors-bilan	0	0	0	0	0	0

- sur risques pays	0	0	0	0	0	0
- provisions générales pour risques de crédit	81 476	10 173	0	0	0	91 649
- autres provisions pour risques de contrepartie	0	100	0	0	0	100
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Provisions sur filiales et participations	0	0	0	0	0	0
Provisions hors risques de contrepartie						
- provisions pour charges de retraite et médailles du travail	19 315	0	-7 564	0	0	11 751
- provisions pour épargne logement	15 918	740	-2 452	0	11	14 217
- provision sur comptes à terme	6 689	1 438	-973			7 154
- autres provisions	-1 986	646	-398	-23	0	-1 761
Total	**139 559**	**19 364**	**-18 537**	**-46**	**-5**	**140 335**

Note 15a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière (1)	11 003		-6 054		4 949
Compléments de retraite	1 533		-313		1 220
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	6 779		-1 197		5 582
Sous-total	**19 315**	**0**	**-7 564**		**11 751**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (2)	0	0	0	0	0
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	0	0	0	0	0
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**19 315**				**11 751**

(1) Les engagements sont assurés à 60% auprès des ACM vie. Ils incluent les charges sociales correspondantes à hauteur de 57%.
(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

Hypothèse retenue	2022	2021
Taux d'actualisation (3)	3,40%	1,0%

(3) Le taux d'actualisation est désormais obtenu par référence à l'IBOXX Corporate AA10.

Ce taux est revu à chaque exercice, il est de 3,40% en 2022 contre 1,00% en 2021.

Caisses de retraite

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	27 508			1 578	278	-5 460	-2 058		21 846
Contrat d'assurance	16 505		1 487		141		-1 235		16 898
Etalement	0								0
Excédent Actifs/Engagements	0								0
Provision	**11 003**	**0**	**-1 487**	**1 578**	**137**	**-5 460**	**-823**	**0**	**4 948**

Note 15b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

Comptes et plans d'épargne-logement	31.12.2022	31.12.2021
Encours des plans d'épargne logement	2 073 931	2 101 978
Encours de comptes d'épargne logement	190 243	176 199
Total des comptes et plans d'épargne logement	**2 264 174**	**2 278 177**

Prêts d'épargne-logement	31.12.2022	31.12.2021
Encours de prêts d'épargne-logement	1 592	2 442

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	0	54	54	54
Sur plans d'épargne-logement	15 891		-1 743	14 148
Sur prêts d'épargne-logement	27		-12	15
Total	**15 918**	**54**	**-1 701**	**14 217**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces

produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).
Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.
Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 16 - Dettes subordonnées

	31.12.2021	Emissions	Remboursements	Autres variations	31.12.2022
Dettes subordonnées	95 556	0	0	21	95 577
Emprunts participatifs	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	20 620	0	0	0	20 620
Dettes rattachées	0	0	0	513	513
Total	**116 176**	**0**	**0**	**534**	**116 710**

Principales dettes subordonnées (supérieures à 10 millions d'euros de nominal) :

Depuis 2018, il n'existe plus de dettes subordonnées supérieures à 10 M€.

Note 17 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves (*)	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées (**)	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2021	**83 780**	**209 877**	**239 994**	**0**	**7 424**	**94**	**97 831**	**639 001**	**8 456**
Résultat de l'exercice							136 436	**136 436**	
Affectation résultat exercice précédent			80 465			17 366	-97 831	**0**	
Distribution de dividendes						-17 280		**-17 280**	
Dot/Rep dérogatoire de l'exercice					-245			**-245**	
Autres mouvements					1				
Solde au 31.12.2021	**83 780**	**209 877**	**320 459**	**0**	**7 180**	**180**	**136 436**	**757 912**	**8 456**
Solde au 01.01.2022	**83 780**	**209 877**	**320 459**	**0**	**7 180**	**180**	**136 436**	**757 912**	**8 456**
Résultat de l'exercice							143 396	**143 396**	
Affectation résultat exercice précédent						136 436	-136 436	**0**	
Distribution de dividendes						-136 561		**-136 561**	
Dot/Rep dérogatoire de l'exercice					-245			**-245**	
Autres mouvements	3 219	17 009						**20 228**	
Solde au 31.12.2022	**86 999**	**226 886**	**320 459**	**0**	**6 935**	**55**	**143 396**	**784 730**	**8 456**

En septembre 2022, les agences « CIC Iberbanco » ont été cédées par le CIC, à chacune de ses filiales bancaires réparties sur le territoire, dont CIC Ouest, avec effet rétroactif comptable et fiscal, au 1er janvier 2022.
Pour rémunérer la branche complète d'activité apportée, CIC Ouest a procédé à une augmentation du capital d'une somme de 3,2 M€ pour le porter à 87,0 M€ et a constaté une prime d'apport de 17 M€.

Le capital social de CIC OUEST est constitué au 31 décembre 2022 de 10 874 854 actions d'une valeur nominale unitaire de 8,00 euros.
dont 10.874.843 actions sont détenues par la SA CIC.
Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC détient donc 99,99% du capital de CIC OUEST au 31 décembre 2022.
De ce fait, Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés, les comptes de CIC OUEST.

Le résultat social de CIC OUEST s'élève à 143 396 190,59 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 4 mai 2023 d'affecter la somme de 143 451 K€ provenant du résultat net pour 143 396 K€ et du report à nouveau pour 55 K€ de la manière suivante :

322	Affectation en réserve légale
100 375	Dividendes au titre de l'exercice 2022
42 707	Affectation en réserve libre
48	Dotation au report à nouveau
143 130	**Total distribuable après dotation de la réserve légale**
9,23	Dividende unitaire 9,23 € par action.

(*) Le poste Réserves est composé au 31/12/2022 de 8 378 K€ de réserve légale, de 198 638 K€ d'autres réserves et de 113 443 K€ de réserves libres.
(**) Le poste Provisions réglementées est composé au 31/12/2022 de 6 935 K€ d'amortissements dérogatoires.

Note 18 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs							

Créances sur les établissements de crédit *	3 412 088	181 787	255 600	0	0	20 328	3 869 803
Créances sur la clientèle **	3 333 152	12 047 801	10 825 734	0	0	32 451	26 239 138
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0		0
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit	1 113 361	3 025 157	2 457 000	0	0	8 966	6 604 484
Comptes créditeurs de la clientèle	20 110 671	2 370 505	94 159	0	0	8 346	22 583 681
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	0	404	0	0	0	0	404
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	2 950	25 833	0	0	0	55	28 838
- Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0

** à l'exception des créances douteuses et des dépréciations*
*** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des dépréciations*

Note 19 - Contrevaleur en euros des actifs & passifs en devises

Les contrevaleurs euros des actifs et passifs libellés en devises sont au 31 décembre 2022 respectivement de 153 226 K€ et de 155 745 K€.
CIC OUEST n'a pas de position opérationnelle significative en devises.

Note 20 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle, distribués par notre établissement, constituent des actifs donnés en garantie, à ces opérations de refinancement, portées par des entités tierces du Groupe.
Au 31 décembre 2022, leur montant s'élève à 2.832 millions d'euros.

Note 21 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)

	31.12.2022			31.12.2021		
	Couverture	**Opérations de gestion**	**Total**	**Couverture**	**Opérations de gestion**	**Total**
Opérations fermes						
Marchés organisés						
Contrats de taux	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs		0	0		0	0
Swaps de taux	5 103 671	0	5 103 671	2 455 033	0	2 455 033
Swaps financiers	0	0	0	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
Swaps - autres	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles			0			0
Marchés organisés			0			0
Options de taux			0			0
Achetées			0			0
Vendues			0			0
Options de change			0			0
Achetées			0			0
Vendues			0			0
Actions et autres options			0			0
Achetées			0			0
Vendues			0			0
Marchés de gré à gré			0			0
Contrats de taux plafonds et planchers			0			0
Achetées	1 786	0	1 786	27 286	0	27 286
Vendues	0	0	0	0	0	0
Options de taux, change, actions et autres			0			0
Achetées	0	0	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0	0	0
Total	**5 105 457**	**0**	**5 105 457**	**2 482 319**	**0**	**2 482 319**

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

	31.12.2022	**Position ouverte isolée**	**Micro couverture**	**Risque global tx d'intérêt**	**Gestion spécialisée**	**Total**
Opérations fermes						

Achats		0	0	0	0	0
Ventes		0	0	0	0	0
Contrats d'échange		0	1 671	5 102 000	0	5 103 671
Opérations conditionnelles						
Achats		0	0	1 786	0	1 786
Ventes		0	0	0	0	0
	31.12.2021					
Opérations fermes						
Achats		0	0	0	0	0
Ventes		0	0	0	0	0
Contrats d'échange		0	3 033	2 452 000	0	2 455 033
Opérations conditionnelles						
Achats		0	0	27 286	0	27 286
Ventes		0	0	0	0	0

Note 22 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

31.12.2022	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés organisés				
Achats	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0
Marchés de gré à gré				0
Achats	1 786	0	0	1 786
Ventes	0	0	0	0
Swaps de taux	5 103 671	0	0	5 103 671
Total	**5 105 457**	**0**	**0**	**5 105 457**

Note 23 - Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	31.12.2021	31.12.2022
Exposition Brute		
Risques sur les établissements de crédit	8 179	176 169
Risques sur les entreprises	0	0
Total	**8 179**	**176 169**

Juste valeur des instruments financiers selon ANC. Art. 1124-29	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	199 184	1 643	4 376	53 691

Note 24 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	54 133	-53 137	6 668	-6 641
Clientèle	420 440	-150 077	384 625	-114 256
Crédit-bail et location simple	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	-772	0	-115
Autres	0	0	0	0
Total	**474 573**	**-203 986**	**391 293**	**-121 012**
dont charges sur dettes subordonnées		-2 177		-1 134

Note 25 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2022	Exercice 2021
Titres de placement	46	35
Titres de l'activité de portefeuille	0	0
Titres de participation et ATDLT	109	64
Parts dans les entreprises liées	139	51
Revenus des parts de S.C.I.	0	0
Total	**294**	**150**

Note 26 - Commissions

	Exercice 2022	Exercice 2021

	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	512	-3	472	-5
Opérations avec la clientèle	118 317	-2 453	110 633	-2 655
Opérations sur titres	5	-1 591	9	-786
Opérations de change	764	0	660	0
Opérations de hors-bilan				
. Engagements sur titres	0	0	0	0
. Engagements financiers à terme	0	0	0	0
. Engagements de financement et de garantie	8 820	-11 764	4 356	-6 965
Prestations de services financiers	200 412	-3 435	177 151	-4 094
Commissions sur moyens de paiement		-45 166		-39 254
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	22 263	-4 543	18 006	-5 050
Total	**351 093**	**-68 955**	**311 287**	**-58 809**

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2022	Exercice 2021
- Sur titres de transaction	0	0
- Sur opérations de change	1 750	1 388
- Sur instruments financiers à terme		
* De taux d'intérêt	0	0
* De cours de change	0	0
* Sur autres instruments financiers y compris actions	0	0
Sous-total	**1 750**	**1 388**
- Dotations pour dépréciation des instruments financiers	0	0
- Reprises sur dépréciation des instruments financiers	0	0
Total	**1 750**	**1 388**

Note 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2022	Exercice 2021
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession	18	27
- Moins-values de cession	0	-18
- Dotations pour dépréciation	-239	-689
- Reprises sur dépréciation	802	191
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession	0	0
- Moins-values de cession	0	0
- Dotations pour dépréciation	0	0
- Reprises sur dépréciation	0	0
Total	**581**	**-489**

Note 29 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	596		553	
Transferts de charges	67		42	
Dotations \ reprises de provisions	398	-224	1 551	-607
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	437	-4 331	747	-4 079
Autres produits et charges des autres activités	3	0	1	0
Total	**1 501**	**-4 555**	**2 894**	**-4 686**

Note 30 - Charges de personnel

	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires & traitements	-112 254	-108 072
Charges sociales	-50 078	-50 568
Charges de retraite	965	222
Intéressement et participation des salariés	-16 874	-18 862
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	-17 049	-16 432
Dotation nette aux provisions pour retraites et médailles du travail	7 564	595
Autres dotations nettes aux provisions	-235	-71
Total	**-187 961**	**-193 188**

Note 31 - Coût du risque

	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses et dépréciées	-53 918	-60 896
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	69 806	82 324
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	-27 908	-20 015
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	-2 628	-2 561
Récupérations sur créances amorties	2 022	1 707
Dotations nettes aux dépréciations sur créances individuelles	**-12 626**	**559**
Dotations aux provisions	-16 540	-10 652
Reprises de provisions	7 172	10 018
Dotations nettes aux provisions	**-9 368**	**-634**
Total	**-21 994**	**-75**

L'exercice 2022 est caractérisé par l'émergence de plusieurs dossiers significatifs, justifiant la dotation constatée.
La PGRC a été dotée sur l'exercice à hauteur de 10,2 M€ contre 3 M€ l'an dernier.

Note 32 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2022					Exercice 2021
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions	0	0	0	0	0	0
- Moins-values de cessions	0	0	0	-4 531	-4 531	0
- Dotations pour dépréciation	0	0	-30	0	-30	0
- Reprises sur dépréciation	0	0	0	4 554	4 554	643
Sous-total	**0**	**0**	**-30**	**23**	**-7**	**643**
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions					3 002	3 326
- Moins-values de cessions					-1 539	-3 045
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 463**	281
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 456**	924

Note 33 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	-56 123	-60 232
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	530	698
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	0	0
Total	**-55 593**	**-59 534**
Sur activités courantes	-55 600	-59 501
Sur éléments exceptionnels	7	-33
Total	**-55 593**	**-59 534**

Intégration fiscale
La société a opté le 22 décembre 1994, pour l'intégration fiscale au sein du groupe du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, à compter du 1er janvier 1995.
Par convention, chaque filiale membre du groupe intégré constitué par le CIC verse à la société mère, au titre de sa participation au paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions sur l'IS, une somme égale à l'impôt théorique qui aurait grevé son résultat individuel et sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle avait été imposable distinctement en l'absence d'intégration fiscale sous réserve de la dérogation prévue par la convention.
Par dérogation, le cas échéant, l'impôt théorique est calculé sans appliquer les nouvelles règles de report des déficits. Les déficits sont imputés dans leur intégralité sur leurs exercices ultérieurs sans limitation de bénéfice fiscal. Parallèlement, les déficits reportables susceptibles d'être imputés sur les exercices suivants sont réduits du montant des déficits supplémentaires imputés.
Les crédits d'impôts imputés ou remboursés sont considérés comme utilisés par la filiale.

· Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire : Néant ;
· Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : Néant ;
· Déficits reportables : Néant ;

· Détail de la rubrique « Impôts sur les bénéfices » :

o Impôt sur le résultat courant :	56 103	K€
o Impôt sur le résultat exceptionnel :	7	K€
o Régularisation exercices précédents :	518	K€

Le taux d'imposition (Impôt sur les bénéfices calculé comme ratio impôt/résultat avant impôt) pour 2022 s'élève à 28%, il était de 30,4% en 2021.

Note 34 - Effectifs moyens

	Exercice 2022	Exercice 2021
Techniciens de la banque	1 239	1 249
Cadres	1 057	1 038
Total	**2 296**	**2 287**

Note 35 - Rémunérations versées aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle

	31.12.2022	31.12.2021
Montant global des rémunérations versées	1 132	1 142
Montant global des jetons de présence (1)	35	36
Montant global des avances et crédits accordés (2)	2 770	2 382

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de surveillance.
Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance.

(1) Versés aux membres du conseil d'administration.
(2) Ces avances et crédits sont des opérations courantes consenties à des conditions normales.

Il n'existe pas d'engagement spécifique de retraite né ou contracté, au cours de l'exercice.

Note 36 - Résultat par action

	2022	2021
Résultat net part du Groupe	143 396	136 436
Nombre d'actions à l'ouverture	10 874 854	10 472 500
Nombre d'actions à la clôture	10 874 854	10 472 500
Nombre moyen pondéré d'actions	10 874 854	10 472 500
Résultat de base par action	**13,19**	**13,03**
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	**13,19**	**13,03**

En 2022, les agences « CIC Iberbanco » ont été cédées par le CIC, à chacune de ses filiales bancaires réparties sur le territoire, dont CIC Ouest, avec effet rétroactif comptable et fiscal, au 1er janvier 2022. Cela a conduit à une augmentation du nombre d'actions.

Note 37 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :
Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 26 706 comptes pour 19 516 280,67 €
Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du code monétaire et financier : 678 comptes pour 929 433,64 €, déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

Note 38 - Evénements post-clôture

Aucun événement, qui affecterait significativement les états financiers, n'est survenu entre le 31 décembre 2022, et la date effective d'arrêté des comptes.

Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83 780 000	83 780 000	83 780 000	83 780 000	86 998 832
Nombre d'actions émises	10 472 500	10 472 500	10 472 500	10 472 500	10 874 854
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	727 332 605	706 674 587	665 631 885	688 137 590	806 028 932
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	178 458 922	184 470 584	155 610 967	202 642 332	217 085 569
Impôt sur les sociétés	56 084 588	43 759 259	52 609 053	59 533 900	55 593 007
Bénéfice net	91 944 541	113 168 173	97 830 980	136 436 499	143 396 191
Montant des bénéfices distribués (*)	88 597 350	113 103 000	97 817 875	136 561 400	100 374 902
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	11,69	13,44	9,84	13,67	14,85
Bénéfice net	8,78	10,81	9,34	13,03	13,19
Dividende versé à chaque action (*)	8,46	10,80	9,34	13,04	9,23
4 - Personnel					
Nombre de salariés (**)	2 435	2 357	2 296	2 228	2 223
Montant de la masse salariale	111 448 128	108 849 347	107 044 371	108 091 358	113 068 725
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (***)	70 900 187	68 427 243	67 131 273	50 752 109	50 644 999

(*) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

(**) Effectif contractuel à la clôture de chaque exercice (CDI et CDD)
(***) La méthode de détermination du chiffre a été alignée à partir de 2021 sur celle du groupe CIC

IV. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Banque CIC Ouest,

Opinion
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque CIC Ouest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion
- Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit
En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des dépréciations et provisions pour risques de crédits avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garanties. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur. Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. Au 31 décembre 2022, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à M€ 590,3 et les dépréciations ainsi que les provisions associées s'élèvent respectivement à M€ 253,6 et M€ 17,2, telles que présentées dans les notes 3 et 15 de l'annexe aux comptes annuels. Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement. Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle, en particulier dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par le conflit en Ukraine, les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et une hausse rapide des taux d'intérêts, nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de non-recouvrement et l'évaluation de dépréciations afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de : ► l'importance relative des encours de prêts dans le bilan ; ► la complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.	Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes. Nous avons examiné : ► en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ; ► sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et encours douteux. S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons : ► examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ► examiné, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu ; ► rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque ; ► et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes. S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clés suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne, nous avons analysé les écarts constatés. Enfin, nous avons examiné le caractère approprié de l'information présentée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations

connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires
- Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque CIC Ouest par votre assemblée générale du 26 avril 2018 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 avril 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.
Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la cinquième année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :
► il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj

V. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.